



Règlement

Amnesty International France organise l'opération « L'Amnestienne » (ci-après l'« **Opération** »). Cette Opération de mobilisation n'est pas une compétition sportive. Il s'agit d'un événement solidaire qui a, avant tout, pour objectif de réunir des fonds au profit de « Amnesty International France » dans le cadre de sa mission de défense et de promotion des droits humains.

Cette édition sera « phygital » (à la fois en « physique » et en « digital »). Les personnes participantes pourront effectuer une distance libre en pratiquant une activité (marche, course, vélo, etc.) où elles le souhaitent (parc, forêt, en ville, etc.) et quand elles le souhaitent, dans l'intervalle des 10 jours de la course. Elles pourront également rejoindre des points de ralliement physiques organisés dans certains départements.

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette Opération. En vous inscrivant à l'évènement, vous acceptez le règlement mis en place.

ARTICLE 1 : MODALITES GÉNÉRALES DE L'ÉVÈNEMENT

- Date : du vendredi 19 mai 2023 au lundi 29 mai 2023
- Distances : pas de distances prédéfinies
- Lieu : l'endroit de votre choix
- Objectif : action solidaire par la pratique du sport

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne souhaitant s'inscrire à la course peut le faire à partir du site : www.lamnestienne.fr

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 17 avril 2023 et cela jusqu'au lundi 29 mai 2023.

Les personnes souhaitant participer à l'évènement verseront un don de dix euros (10 €) en faveur d'Amnesty International France. Ce versement leur permettra de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant du don pour les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu.

Un don supplémentaire d'un montant de trente euros (30 €) permettra de recevoir le t-shirt officiel de l'évènement. Et un don supplémentaire d'un montant de quinze euros (15 €) permettra de recevoir le t-shirt officiel de l'évènement

L'intégralité des versements seront reversés à Amnesty International France qui émettra, au plus tard le 31 décembre 2023, un reçu fiscal à l'ensemble des personnes participantes.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Un document est mis à la disposition des personnes concernées lors de l'inscription. Cette autorisation devra être remplie et remise durant cette étape.

⚠ Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la chartre de bonne conduite disponible sur le site internet de l'Opération à l'adresse : www.lamestienne.fr.

A l'issue de leur inscription, les personnes participantes ont la possibilité de télécharger leurs dossards attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Chacun des participants reconnaît que l'activité physique demande un entraînement adapté et toutes les personnes participantes doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser une activité physique.

Les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle Accident couvrant les dommages corporels lors de l'Opération.

L'Opération n'est pas une compétition sportive, mais un mouvement de mobilisation solidaire. En s'inscrivant à cet événement les personnes participantes déclarent être informées de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association « Amnesty International France », organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, notamment celles qui concerneraient des dommages corporels, décès ou dommages matériels survenus lors de l'Opération.

ARTICLE 4 : PROGRAMME

La personne participante peut parcourir la distance de son choix qu'elle peut effectuer en une ou plusieurs fois durant la semaine de l'événement.

La « performance » devra ensuite être saisie sur le site Internet « www.lamnetienne.fr » dans la section « Déclaration de performance ».

En parallèle du cadre de la course, des défis sont proposés pour les personnes participant-es, notamment la mobilisation de leur proche avec le défi de parrainage.

Une fois la personne participante inscrite elle recevra un email de confirmation comprenant un code de parrainage. Ce code de parrainage lui permettra d'inviter ses proches à s'inscrire à l'opération de sa part. Ses proches pourront donc s'ils le souhaitent s'inscrire avec ce code, une case sera dédiée à cela dans le formulaire d'inscription.

Cela nous permettra d'établir un classement des meilleurs ambassadeurs/ambassadrices de l'Opération. C'est-à-dire les personnes dont le code parrainage aura été le plus utilisé pour s'inscrire.

Si cinq (5) personnes s'inscrivent avec le code parrainage de la personne participante, cette dernière recevra gratuitement le sac de l'événement.

ARTICLE 5 : ANNULATION

En cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code Civil et la jurisprudence des cours et tribunaux français, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances



mettant en danger la sécurité des personnes participantes, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement.

En cas d'annulation, les frais d'inscription seront par défaut reversés à l'Association. Tout participant peut demander le remboursement de sa participation, dont le montant sera recredité sur la carte bleue avec laquelle le participant a effectué l'inscription à notre course solidaire.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Tous les personnes participantes autorisent les organisateurs de l'Opération « l'Amnestienne » ainsi que les médias et les partenaires de l'Opération à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elles pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Si vous souhaitez vous y opposer, merci de nous l'indiquer sur le formulaire d'inscription, une case à cocher est prévue à cet effet.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

L'ensemble des marques, logos, textes, icônes, noms de domaine, logiciels accessibles, sont la propriété intellectuelle exclusive d'Amnesty International France.

La marque et le logo « Amnesty International » sont la propriété exclusive d'Amnesty International.

La participation au Concours ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle d'Amnesty International.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sur ce formulaire sont destinées au personnel habilité à traiter ces données au sein des entités suivantes : Le Sportif, Bizet Connect et Amnesty International France afin de faciliter votre inscription à l'évènement.

Amnesty International France est seul responsable du traitement des données qui seront enregistrées au sein d'une base de données afin d'adresser un reçu fiscal à tous les donateurs et de leur envoyer des propositions d'engagement, qu'elles soient militantes ou financières.

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données vous concernant, ainsi qu'un droit à la portabilité.

Pour toute demande, vous pouvez contacter le service membres et donateurs d'Amnesty International France à l'adresse mentionnée ci-dessus, par email à



smd@amnesty.fr ou par téléphone au 01 53 38 65 80. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse :

<https://www.amnesty.fr/politique-de-confidentialite>

Une personne peut inscrire plusieurs participant.es en utilisant le formulaire dédié dûment complété ; en inscrivant d'autres participant.es que elle.lui-même, l'intéressé.e déclare avoir obtenu l'accord exprès du.des autre.s participant.es de communiquer leur coordonnées et adresse e-mail pour la prise en compte de leur inscription. Un e-mail de confirmation d'inscription leur sera adressé.

ARTICLE 9 : RESPECT DU REGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'Opération, à l'adresse www.lamnestienne.fr et qu'elle s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

